

COMMUNE DE SAINT APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-33

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf juin à 18h00,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juin 2023.

Objet : Fixation des tarifs municipaux

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre à 18h30,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 18 juin 2024.

Etaient présents : 23

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Véronique CHARBOIS, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Aurélia MERLE, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Laurianne SENE

Etaient excusé ou absent : 6

Mesdames, Messieurs, Cécile BARDIN, Maxime AMBARD, Lionel CHENAL (pouvoir à Rémi DELATTE), Aurélie DE VOS, Aubin AMARDEIL, Antoine CAMUS

Formant la majorité des membres en exercice.

Mesdames Fatiha CHARIFI ALAOUI et Laurianne SENE ont été nommées secrétaires.

Madame Annie LOCATELLI expose le rapport suivant :
Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment son article L2121-29 ;

Les tarifs applicables aux services publics municipaux sont fixés chaque année par délibération. Il est proposé de fixer les tarifs, comme énoncés dans les documents annexés, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Les principaux changements ci-dessous :

- Tarifs de restauration : augmentation du tarif plafond à 8 € (au lieu de 6€), et du taux d'effort : 0.35 % (au lieu de 0.25%)
- Tarifs accueil périscolaire du soir : augmentation du tarif plafond à 3.1 € (au lieu de 2.80 €), et du taux d'effort : 0.15 % (au lieu de 0.13 %)
- Tarif Plaque d'identification au jardin du souvenir : prix coûtant (environ 60€)
Nécessité d'intégrer la facturation de ce service dans le règlement du cimetière. Ainsi il est proposé de mandater M. le Maire pour apporter cette modification dans le règlement actuel du cimetière

- Tarifs activités OMA :

ACTIVITES	ST APOLLINAIRE	EXTERIEUR
Gymnastique douce *	Tarif annuel : 65.00 € Tarif semestriel : 35.00 €	Tarif annuel : 80.00€ Tarif semestriel : 40,00€
Atelier sculpture sur bois	30,00 €	40,00 €
Thé dansant (entrée, boisson, pâtisserie)	5,00 €	10,00 €
Route solidaire	5 € / heure	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE 24 VOIX POUR (0 CONTRE, 0 ABSTENTION) le présent rapport, comme énoncé ci-dessus.

Par ailleurs, il est proposé le changement ci-dessous concernant les tarifs préférentiels des locations de salles :

Une gratuité totale y compris la prestation ménage pour : l'Amicale pour le don de sang bénévole de Saint-Apollinaire et de ses environs, les établissements scolaires du secteur de Saint-Apollinaire et des structures apparentées à leurs activités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE 22 VOIX POUR (Frédéric Tissot et Fatiha Charifi Alaoui ne prennent pas part au vote, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) la mise à disposition de l'espace culturel Tabourot des Accords, des salles Génération, Goalou et Arnaud Bonin, pour l'Amicale pour le don de sang bénévole de Saint-Apollinaire et de ses environs, les établissements scolaires du secteur de Saint-Apollinaire et des structures apparentées à leurs activités

L'ensemble des tarifs sont annexés à la présente délibération :

- Location de l'espace culturel Tabourot des Accords
- Location des autres salles (Génération, Goalou, Arnaud Bonin)
- Tarifs préférentiels pour l'espace culturel Tabourot des Accords, Génération, Goalou, Arnaud Bonin
- Location du complexe sportif de Louzole
- Location de l'espace des arts
- Tarifs de Médialude
- Tarifs de l'Office Municipal des Aînés
- Tarifs du cimetière
- Tarifs des structures Petite enfance - multi-accueils
- Tarifs des encarts publicitaires dans la revue municipale ainsi que les tarifs divers (droit de place, reproduction clés des salles, photocopies-impressions)
- Tarifs occupation du domaine public

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de DIJON (22 rue d'Assas 21000 DIJON) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le

Le Maire,

Les secrétaires,

Jean-François DODET

Fatiha CHARIFI ALAQUI

Laurianne SENE

Date de publication :